

Les sommes de températures

N°6
12 mars
2019

Degrés-jours cumulés à partir du 1er février (source : Météo-France) à la date du 12 mars

Secteur	Station météo	Altitude	2019	2018 rappel
Causse central	Lunegarde	383 m	350	256
Bouriane	Gourdon	260 m	364	297
Quercy Blanc	Le Montat	260 m	360	310
Figeacois et Limargue	Faycelles	342 m	353	286
Causse de Limogne	Villefranche de R. / Le Montat	290 m	322	288
Ségala ouest	Comiac	562 m	318	198
Ségala est	Aurillac	623 m	272	174

Déprimage des surfaces de fauche

Le déprimage consiste à faire pâturer les parcelles destinées à la fauche sans pénaliser le rendement, les animaux consommant l'herbe d'hiver. Faire déprimer favorise le tallage, permet de nettoyer les parcelles et d'éliminer l'herbe âgée, tout en limitant l'utilisation des stocks par l'augmentation de la surface de pâture. **Le déprimage peut débuter dès que l'herbe atteint 8 cm de hauteur. Il ne faut pas faire déprimer plus bas que 5 cm pour ne pas sectionner les épis en cours de montaison.**

Pour ne pas pénaliser les rendements, le déprimage devra être arrêté avant le stade « épi 5 cm » (5 cm de hauteur entre le plateau de tallage et la pointe de l'épi), stade atteint vers 500 degrés-jours pour les prairies précoces et vers 700 degrés-jours pour les prairies tardives. Si l'épi est sectionné, la repousse est feuillue mais le rendement foin sera impacté.

Mise à l'herbe précoce !

Sur les prairies précoces, les animaux doivent avoir commencé le 1^{er} cycle de pâturage et le déprimage. Il est important de ne pas faire pâturer en dessous de 5 cm de hauteur d'herbe.

- **Plus bas que 5 cm, vous sur-pâturez et affaiblissez l'herbe** car les réserves se trouvent dans les 5 premiers centimètres dans la gaine (**faire pâturer 1 cm trop bas, c'est une semaine de repousse nécessaire en plus**)
- **Plus haut que 5 cm, vous sous-pâturez** et la partie laissée en plus durcira et vous favoriserez les refus (**1 cm laissé en plus, c'est 100 kg MS/ha d'herbe perdue**)

Mathilde BEAUCHESNE - Chambre d'Agriculture du Lot - Tél. : **05 65 23 22 22**

La Chambre d'Agriculture du Lot est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Pour recevoir ce bulletin par Email, écrivez à : herbe@lot.chambagri.fr
Retrouvez les Bulletins Herbe sur : [Bulletins herbe sur lot.chambre-agriculture.fr](http://Bulletins%20herbe%20sur%20lot.chambre-agriculture.fr)

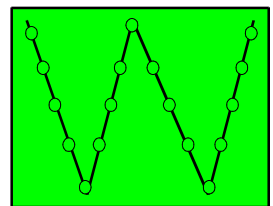
« En avril, vérifier que les prairies sont fertiles ! » **Analyse d'herbe « indice de Nutrition »**

Une fertilité correcte des prairies en NPK permet de garantir un rendement optimal, une bonne qualité nutritive, d'améliorer la pérennité des prairies et des équilibres de flore. Le prélèvement d'herbe est à faire lorsque l'herbe est feuillue, en pleine pousse, et que la croissance n'est pas pénalisée par des conditions hydriques ou thermiques défavorables, **c'est à dire au mois d'avril.**

Matériel nécessaire : Un sceau et une petite cisaille, ou un couteau pour couper l'herbe.

Comment faire le prélèvement ?

- Couper 15 à 20 poignées d'herbe non mouillée à 5 cm du sol en parcourant la parcelle comme sur le schéma ci contre. Mettre au fur et à mesure les poignées d'herbe dans le sceau, puis mélanger le tout.
- Après avoir bien mélangé, prélever 3 poignées dans le sceau et retirer les légumineuses si il y en a (l'analyse ne se fait que sur les graminées).
- Placer les graminées triées dans le sac en papier destiné à être envoyé au laboratoire, puis remplir la feuille de prélèvement et poster le kit le jour même au laboratoire.



Les résultats serviront cet automne pour décider de la répartition des apports de fumier, et l'année prochaine pour les apports de lisiers, le choix des formules d'engrais et leur doses.

Vous souhaitez réaliser des analyses d'herbe ? Faites parvenir votre demande à la Chambre d'Agriculture du Lot **par email avant le 31 mars** (m.beauchesne@lot.chambagri.fr) en précisant vos coordonnées postales complètes et le nombre d'analyses que vous souhaitez réaliser. Un kit d'analyse vous sera envoyé fin mars.

- **Prix d'une analyse : 50 € HT**

Ce prix tient compte d'une remise négociée par la Chambre d'Agriculture du Lot auprès du laboratoire AUREA. La facture vous sera ensuite adressée directement par le laboratoire avec les résultats de l'analyse.

Mathilde BEAUCHESNE - Chambre d'Agriculture du Lot - Tél. : **05 65 23 22 22**

La Chambre d'Agriculture du Lot est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Pour recevoir ce bulletin par Email, écrivez à : herbe@lot.chambagri.fr
Retrouvez les Bulletins Herbe sur : [bulletins.herbe sur lot.chambre-agriculture.fr](http://bulletins.herbe.lot.chambre-agriculture.fr)